

**OBJET : STADE AUGUSTE DELAUNE - REFECTION DES VESTIAIRES, SANITAIRES SOUS TRIBUNES -
APPROBATION DU BILAN GLOBAL PREVISIONNEL, DU PLAN DE FINANCEMENT, DU PROJET DE
MARCHE ET DE SA PROCEDURE DE PASSATION, DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de Marché,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 4 du Guide des procédures adaptées approuvé par délibération du Conseil Municipal le 31 mars 2004,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet, estimé à 157 500 € TTC et le plan de financement.

ARTICLE 2 : APPROUVE le choix d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché de travaux.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres le Maire sera autorisé à signer les marchés subséquents.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération.

LE MAIRE,